

EXAMEN TAXI / VTC – Département de Loire-Atlantique**Session RATTRAPAGE ADMISSION TAXI – 3 SEPTEMBRE 2026**

*Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme **EXAMEN T3P** lors de votre inscription.*

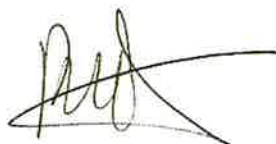
« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Numéro de dossier	Type	Décision
73233PE2	TAXI	NON ADMIS
37304TE1PE1	TAXI	ADMIS
57407PE1	TAXI	ADMIS
57083PE1	TAXI	ADMISE

Numéro de dossier	Type	Décision
36623PE1	TAXI	ADMIS
57050PE1	TAXI	ADMIS
61803PE2	TAXI	NON ADMIS
39243PE1	TAXI	ADMIS

A Sainte Luce sur Loire,
Le 16 septembre 2026

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Niveau Départemental
Loire-Atlantique



Frédéric BRANGEON